

**RAPPORT DE LA MISSION EFFECTUEE A KOLWEZI  
ATELIERS D'ÉCHANGES AVEC LES PARTIES PRENANTES SUR LES  
MÉCANISMES DE CALCUL DES PAIEMENTS INFRANATIONAUX ET LA  
PRÉPARATION À LA VALIDATION ITIE DE LA RDC**

**DU 11 AU 16 MAI 2026**

---

## **1. Contexte et objet de la mission**

Conformément à l'Ordre de Mission n°064/COORD/ITIE-RDC/ST/ML/2026, Monsieur Dieudonné Lukoji, Expert chargé de communication au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, a effectué une mission à Kolwezi, dans la province du Lualaba, du 11 au 16 mai 2026.

Cette mission, organisée avec l'appui technique et financier de la GIZ dans le cadre du projet DISM II, avait pour objectifs principaux :

- Organiser et coordonner un atelier d'échanges avec les parties prenantes sur les mécanismes de calcul de la quotité de la Redevance Minière revenant aux Entités Territoriales Décentralisées (ETD) ;
- Sensibiliser les parties prenantes sur les modalités de calcul de la dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières destinée aux Organismes Spécialisés/Dotations (OS/DOT) ;
- Accompagner les OS/DOT dans leur appropriation des exigences de la Norme ITIE 2023 en prélude à la Validation de la RDC.

## **2. Préparatifs et mobilisation des participants**

Dans le cadre des préparatifs de cette activité, des correspondances officielles de demande de désignation avaient été transmises plusieurs semaines avant le début des travaux par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC aux différentes structures invitées.

Parallèlement, les invitations et rappels ont été largement relayés par courrier électronique ainsi que via l'application WhatsApp afin de faciliter la mobilisation des parties prenantes, dont plusieurs disposent de sièges en dehors de la ville de Kolwezi.

Les taux de participation enregistrés au cours des trois matinées de travaux ont été jugés satisfaisants, avec une moyenne de 26 participants sur les 32 attendus, dont environ 30 % de femmes, traduisant l'intérêt des parties prenantes pour les questions relatives à la gouvernance des revenus extractifs et aux paiements infranationaux.

## **3. Déroulement des travaux**

Les travaux ont été animés par l'équipe du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC. La modération des échanges a été assurée par Monsieur Patrick Katuta, Chef d'Antenne Sud de l'ITIE-RDC,

tandis que les différentes présentations techniques ont été conduites par Monsieur Franck Nzira, Expert Technique Responsable.

Ce dernier était appuyé par Monsieur Pascal Eale, Expert de la Direction Générale des Impôts (DGI), spécialement venu de Kinshasa pour contribuer aux échanges techniques avec les participants.

### *3.1 Première journée : paiements infranationaux et redevance minière*

La première journée a principalement réuni les délégués des entreprises minières ainsi que ceux des Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

Dans son exposé introductif, l'Expert Franck Nzira est revenu sur les dispositions pertinentes de la Norme ITIE 2023 relatives aux paiements infranationaux. Il a rappelé que la RDC entre dans sa phase de Validation ITIE au cours de l'année 2026 et a présenté plusieurs actions correctives que les parties prenantes sont appelées à mettre en œuvre afin d'améliorer les performances du pays dans le processus ITIE.

Les échanges ont ensuite porté sur les mécanismes de calcul de la redevance minière. À cet effet, un représentant de la Division des Mines du Lualaba a présenté les modalités de répartition ainsi que les bases de calcul appliquées conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur.

Cette séquence a permis d'aborder plusieurs préoccupations exprimées par les bénéficiaires des revenus miniers, notamment les interrogations relatives aux montants effectivement perçus par les ETD et autres structures bénéficiaires.

Une séance de questions-réponses a suivi les présentations, permettant d'apporter des clarifications utiles aux participants et de favoriser une compréhension commune des mécanismes de calcul.

### *3.2 Deuxième journée : calcul du chiffre d'affaires et dotation de 0,3 %*

La deuxième journée a été consacrée à la compréhension des modalités de calcul de la dotation de **0,3 % du chiffre d'affaires** destinée aux Organismes Spécialisés/Dotations (OS/DOT).

À cette occasion, **Monsieur Pascal Eale**, Expert de la Direction Générale des Impôts (DGI), a animé une présentation technique consacrée au **calcul du chiffre d'affaires des entreprises minières**. Son intervention a porté sur les principes retenus par l'administration fiscale pour la détermination du chiffre d'affaires, les éléments entrant dans son calcul ainsi que les implications de cette base de calcul pour l'application de la dotation de 0,3 %. Les échanges qui ont suivi ont permis de répondre aux nombreuses préoccupations des participants concernant les modalités de détermination de cette assiette et les obligations déclaratives qui en découlent.

### *3.3 Troisième journée : entraînement à la Validation avec les OS/DOT*

Les OS/DOT, étant des structures récemment intégrées dans le périmètre ITIE-RDC, ont bénéficié d'une sensibilisation approfondie sur la Norme ITIE 2023, ses exigences ainsi que les responsabilités attendues des parties prenantes dans le cadre du processus de Validation.

Des séances pratiques ont également été organisées autour des formulaires de collecte et de validation afin de permettre aux participants de mieux comprendre les informations attendues et les mécanismes de déclaration.

Au cours de cette journée, Monsieur Pascal Eale est également intervenu pour présenter les missions de la Direction Générale des Impôts (DGI) ainsi que les attentes de cette administration à l'égard des assujettis, notamment en matière de conformité fiscale, de transparence et de qualité des déclarations.

## **4. Conditions de déroulement de la mission**

La mission s'est globalement déroulée dans de bonnes conditions. Les aspects logistiques et organisationnels ont été assurés avec l'appui du partenaire technique et financier.

Les échanges ont été marqués par une participation active des parties prenantes et un intérêt soutenu pour les questions liées à la transparence des revenus extractifs et à la gouvernance des paiements infranationaux.

Les participants ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité des présentations, à la pertinence des thématiques abordées ainsi qu'aux clarifications apportées au cours des travaux.

La mission de Kolwezi a permis de renforcer la compréhension des parties prenantes sur les mécanismes de calcul de la Redevance Minière et de la dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières.

Elle a également contribué à une meilleure appropriation des exigences de la Norme ITIE 2023 par les OS/DOT et les autres acteurs impliqués dans le processus ITIE-RDC, dans un contexte marqué par la préparation de la Validation de la RDC.

Le retour de mission s'est effectué par voie routière, dans les mêmes conditions qu'au départ.

Fait à Lubumbashi, le 19 mai 2026

**Dieudonné Lukoji**  
Expert Second, Communication,  
ITIE-RDC